

Question de Mme Katrin Jadin Question orale de Madame Katrin Jadin à Monsieur Olivier Chastel, Ministre de la Simplification administrative, sur la réduction des charges administratives des entrepreneurs. (Intégrée dans l'échange de vue sur le plan d'action fédéral de simplification administrative).

Katrin Jadin (MR):

Monsieur le ministre, la charge administrative est le cauchemar de chaque entrepreneur. Pour les indépendants et les Petites et Moyennes Entreprises particulièrement, il représente un investissement en temps et un coût exorbitants. Pour cette raison, le gouvernement a fait de la réduction de ces charges l'une de ses priorités et s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire le montant de celles-ci de 30% d'ici 2014.

Dans ce cadre, j'apprends que vous préparez actuellement, j'un plan pluriannuel de mise en œuvre de cet objectif, et que la Fédération des Entreprises de Belgique vous a remis une série de propositions en ce sens.

Parmi celles-ci, reviennent la proposition de créer un guichet central pour les permis autorisant la réalisation de travaux d'infrastructures, ainsi quelle de mettre en place une procédure unique pour le permis de travail et de séjour des travailleurs étrangers non-européens. Il s'agit de deux propositions qui ont déjà été formulées il y a quelques temps, et qui me semblent très intéressantes.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de ces propositions ? Sont-elles réalisables ? Et dans ce cas, auront-elles un impact conséquent sur la réduction des coûts que doivent assumer les petits entrepreneurs ?

Olivier Chastel, ministre:

Madame Jadin, je peux affirmer que j'ai chargé l'Agence pour la Simplification Administrative d'examiner les différentes propositions de la Fédération des Entreprises de Belgique et de les traduire en des projets concrets lorsque nécessaire et faisable.

A cet effet, il sera bien évidemment donné priorité aux projets qui peuvent réellement permettre d'atteindre l'objectif formulé, à savoir une réduction de 30% des charges administratives d'ici la fin de la législature.

Pour ce qui est de la proposition concrète de créer un guichet unique pour les permis de travaux d'infrastructure, je tiens à attirer votre attention sur les considérations suivantes :

1. Les compétences relatives à l'octroi de ce permis sont principalement du ressort des Régions et des administrations locales ;
2. Le nombre d'entreprises qui effectuent des travaux de cette envergure est très limité ;
3. Un tel guichet unique nécessite la conclusion d'un accord entre tous les niveaux de pouvoir de ce pays ;
4. L'installation de conduites souterraines comporte d'importants risques et requiert donc également que l'ensemble des autorités concernées prennent toutes les mesures de prévention requises en vue de limiter ces risques à un minimum absolu.

J'ai cependant demandé à l'ASA d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour d'une prochaine concertation-réunion avec les autres niveaux de pouvoir en matière de simplification administrative.

Concernant l'intégration des permis de séjour et de travail des travailleurs étrangers, je vous renvoie aux projets 17-004 et 17-005 du Plan d'action fédéral pour la simplification administrative 2012-2015 que je viens de présenter. Le projet « permis unique » a justement pour objet l'exécution en Belgique de la directive 2011/98/CE. La date butoir de l'implémentation de ce projet est fixée au 1^{er} janvier 2014.

Katrin Jadin (MR):

Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.